

Capitalisation du projet SAGE

Contenu

Liste des abréviations	2
1. Introduction	3
2. Contexte	3
2.1. La province de l'Ituri	3
2.2. Accès à l'eau potable dans la province de l'Ituri	3
2.3. La loi N° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau	3
2.4. La décentralisation	4
2.5. Société civile	5
2.5.1. La SOCIT (Société civile de l'Ituri)	5
2.5.2. Le cluster WASH (WATER, Sanitation and Hygiene - Eau, Assainissement et Hygiène) ...	5
3. Problématique	5
4. Objectifs	6
5. Stratégie	7
6. Acteurs et rôles	7
7. Activités mises en œuvre	9
8. Difficultés rencontrées	10
9. Analyse des résultats atteints	12
10. Effets imprévus	15
11. Conclusions et leçons	15

Liste des abréviations

Abréviation	Définition du terme
ADIR	Action pour le Développement des Infrastructures en milieu Rural
ASUREP	Association des-Usagers de Réseau d'Eau Potable
CdG	Comité de Gestion
CIDRI	Centre d'Initiation au Développement Rural en Ituri
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
RDC	République Démocratique du Congo
SAGE	Structure d'Appui à la Gestion de l'Eau
SOCIT	Société Civile de l'Ituri
SNHR	Service National de l'Hydraulique Rurale
UNICEF	United Nations Children's Fund
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (eau, assainissement et hygiène)
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
C.A.	Conseil d'Administration
FEDASU	Fédération des ASUREP

1. Introduction

Le projet Structure d'Appui à la Gestion de l'Eau (SAGE) financé par l'Union Européenne et cofinancé par la DGD et Misereor avait pour but de renforcer, réunir et structurer les usagers de l'eau et les services étatiques afin de pérenniser la gestion de l'eau potable dans la province de l'Ituri en RDC. Le projet a commencé le 01/04/ 2015 et s'est terminé le 30/6/2019.

Le projet a été implémenté par CIDRI, Centre d'Initiation au Développement Rural en Ituri, appuyé par Join For Water – Protos en collaboration avec les services d'état compétents dans le domaine de l'eau potable, les autorités locales en Ituri et des représentations de la société civile.

Cette œuvre de capitalisation décrit et analyse tous les éléments du processus qui a amené à la création de la SAGE. Il s'adresse en premier lieu à tous les acteurs qui ont collaboré dans ce projet mais aussi aux acteurs qui seront concernés par la SAGE dans le futur. Ainsi ce document essaie de contribuer au renforcement de cette structure, qui est cruciale pour une gestion durable de l'eau potable en Ituri.

2. Contexte

2.1. La province de l'Ituri

Le projet SAGE avait pour but de créer une structure de gestion de l'eau pour toute la province de l'Ituri. La constitution approuvée par la population congolaise en 2006 prévoyait d'augmenter le nombre de provinces de 11 à 26. Depuis 2015, l'Ituri est une province de la RDC à la suite du démembrement de la Province Orientale. La province de l'Ituri a une superficie de 65.658 km² et est située dans l'est du pays. Ituri comprend cinq territoires administratifs : Aru, Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa. Le chef-lieu de cette province est Bunia. La population de la province est estimée à 4.241.236 habitants (2006). Avec un taux de croissance de 3% par an, la population est estimée à 6 225 000 habitants en 2019.

2.2. Accès à l'eau potable dans la province de l'Ituri

Plusieurs organisations nationales et internationales, actives dans le secteur de l'eau potable dans la province de l'Ituri, ont réalisé des points d'eau (sources aménagées, puits forages) ainsi que des réseaux d'eau. Malgré ces interventions, l'accès à l'eau potable reste problématique. Selon l'inventaire et le diagnostic des points et réseaux d'eau, réalisé dans le cadre du projet SAGE :

- ✓ Seul 18,32 % des ménages a accès comme utilisateurs directs à un lieu public de puisement d'eau (taille moyenne de ménages à 6 personnes par ménage)
- ✓ Il y a 1 seul un point d'eau fonctionnel par 512 ménages.

Seuls les lieux de puisement d'eau fonctionnels ont été pris-en compte. Un lieu de puisement d'eau a été considérée comme fonctionnel s'il répond aux critères suivants:

- ✓ les alentours sont très propres ou assez propres
- ✓ la saison sèche n'a presque pas d'influence
- ✓ il se trouve à maximum 1.000 m de la première zone d'habitation.

En plus, un plafonnement à maximum 200 ménages par lieu de puisement a été appliqué.

Afin d'arriver à un taux de couverture en eau valable pour les 100% des ménages de l'Ituri, il faudra multiplier le nombre de lieux valables de puisement de l'eau avec un facteur 5,5 si on ne tient pas compte de la croissance démographique; et même avec un facteur de 8 pour l'année 2030 sur base d'une croissance démographique d'en moyenne 3% par an.

Vu ce taux de couverture en eau très bas, le projet SAGE avait également comme but de contribuer à une amélioration de l'accès à l'eau potable moyennant la réalisation des adductions d'eau.

2.3. La loi N° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau

En décembre 2015 une nouvelle loi relative à l'eau a été approuvée. Avant cette loi, la gouvernance du secteur de l'eau était caractérisée par une multiplicité des lois et d'institutions ayant souvent des mandats se chevauchant et des fois conflictuelles. La loi N°15/026 relative à l'eau résout le problème de cadre juridique et institutionnel inadapté en fournissant un cadre législatif global pour une gestion équitable et durable des ressources hydriques. En accord avec les dispositions de décentralisation de la Constitution de 2006, il fixe les règles de responsabilité relatives au service public de l'eau et de l'assainissement et le transfert des services d'approvisionnement en eau à l'administration provinciale et locale. Il supprime également le monopole de l'Etat sur le sous-secteur de l'approvisionnement en eau et permet l'engagement d'organisations communautaires. Finalement la Loi prévoit que les droits de prélèvement et de gestion des ressources en eau acquis avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont mis en conformité avec les dispositions de celle-ci dans un délai de douze mois à dater de sa promulgation

La publication de cette loi a été une étape cruciale pour le projet SAGE. Il offrait la possibilité de mettre en conformité la gestion des structures communautaires avec la loi et d'établir une structure de deuxième degré, notamment la SAGE, reconnue par la loi.

2.4. La décentralisation

Comme beaucoup d'autres pays, la RDC a opté pour une décentralisation et donc un transfert de compétences du niveau central vers des niveaux décentralisés. La loi organique N° 08/016 du 07 octobre 2008 fixe les règles relatives à la composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces. Cette décentralisation donne aussi des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement aux entités territoriales décentralisées, comme le montre le tableau suivant :

Entité territoriale décentralisée	Définition	Autorité exécutive locale	Attributions relatives à l'eau potable et assainissement
La ville	Chef-lieu du province ou agglomération d'au moins 100.000 habitants (reconnue par décret du premier ministre)	Maire	<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation et la gestion d'un service d'hygiène • le programme d'assainissement • l'aménagement des sources et forages de puits d'eau
La commune	Tout chef-lieu du territoire, toute subdivision de la ville ou toute agglomération ayant une population d'au moins 20.000 habitants (reconnue par décret du premier ministre)	Bourgmestre	<ul style="list-style-type: none"> • l'organisation et la gestion d'un service d'hygiène • le programme d'assainissement
Le secteur et la chefferie	Un ensemble de communautés traditionnelles, organisées sur base de la coutume	Chef de secteur Chef de chefferie	<ul style="list-style-type: none"> • le programme d'assainissement • l'aménagement des sources et les forages de puits d'eau pour la distribution • veiller à la protection des eaux, des cours d'eaux et des rives

Les autorités exécutives locales sont placées sous la tutelle du Gouverneur de province, qui peut faire un contrôle sur leurs actes. Le Gouverneur peut déléguer cette compétence à l'Administrateur du territoire. En plus de la tutelle, le Gouverneur de province appuie les entités territoriales décentralisées dans la mise en œuvre de leurs compétences décentralisées.

Le projet SAGE s'est entièrement inscrit dans ce processus de décentralisation, en impliquant tant le Gouverneur et les autorités exécutives locales dans son pilotage et sa mise en œuvre, ce qui a contribué à une meilleure compréhension de leur rôle et de leurs attributions.

2.5. Société civile

La société civile en Ituri est peu structurée. Les deux plateformes qui travaillent sur le secteur de l'eau et l'assainissement sont la SOCIT et le cluster WASH.

2.5.1. La SOCIT (Société civile de l'Ituri)

La société civile a toujours joué un très grand rôle dans le développement en Ituri, aussi dans le secteur d'eau potable et d'assainissement, comme en témoigne le grand nombre de points et d'adductions d'eau réalisés par ces acteurs et leur engagement dans l'appui continu aux comités de gestion. Cependant, les organisations de la société civile agissent souvent de façon isolée, sans synergie, ce qui rend faible leur position de contre poids du pouvoir politique, en vue de participer efficacement pour le changement positif des politiques de développement. Afin de pouvoir apporter une réponse à ce défi, la SOCIT (Société Civile de l'Ituri), qui est un cadre d'échange de la société civile en Ituri, a été installée, d'abord d'une manière informelle en 2004, Après l'accord de Sun City (Afrique du Sud) pour jouer son rôle comme décrit ci-dessus, et ensuite d'une manière formelle avec les Statuts et Règlements Intérieurs, en 2014/2015 grâce à l'appui de PNUD. La SOCIT est organisée en 10 thématiques, et chacune de ces thématiques à son homologue au niveau des services étatiques. Ainsi un dialogue continu entre la société civile et les services étatiques est assuré. Une des 10 thématique est celle de l'Environnement et Assainissement qui est constituée de trois sous thématiques à savoir, Environnement, Conservation de la nature et Tourisme, Eaux, Hygiènes et Assainissement et Forêts, Changement climatique et Biodiversité. Face aux questions récurrentes concernant les (i) comment couvrir les besoins en eau de la population de l'Ituri et (ii) comment préserver la quantité et la qualité de l'eau de boisson, 19 personnes de la SOCIT, membres du Groupe Sectoriel de la SAGE, ont collaboré dans l'élaboration du Plan Sectoriel de l'eau pour la Province de l'Ituri.

2.5.2. Le cluster WASH (Water, Sanitation and Hygiene - Eau, Assainissement et Hygiène)

Le Cluster WASH est un regroupement d'échange pour les ONG tant nationales qu'internationales travaillant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (WASH), sous l'initiative de l'UNICEF. Le cluster a un focus spécifique sur les urgences dans la région.

Afin que la société civile puisse assumer son rôle comme contre poids du pouvoir politique et promoteur d'un développement en faveur de la population, le projet SAGE a étroitement collaboré avec des représentants de la SOCIT et du cluster WASH.

3. Problématique

La plupart des points et réseaux d'eau dans la Province de l'Ituri sont gérés par des Comités de Gestion, issus de la société civile. La majorité de ces CdG travaillent de manière isolée, ce qui a comme corolaire qu'ils n'ont pas les moyens de se réunir pour ainsi jouer un rôle significatif dans le secteur d'eau dans la Province de l'Ituri. Cet isolement signifie également que ces comités ne peuvent s'inspirer d'autres formes de gestion pour améliorer leur propre gestion ou pour résoudre

des problèmes qui sont similaires à ceux d'autres comités. Certains acteurs de développement, comme CIDRI, ont dans le passé organisé des échanges entre les comités mais ces échanges n'étaient pas structurels.

Les comités de gestion, même s'ils ont été formés sur les aspects techniques, organisationnels, financiers, ne réussissent pas à assurer une gestion de qualité après la remise des infrastructures. La très grande majorité des CdG des points d'eau ne s'occupe que du maintien de la propreté autour de leurs points d'eau. Les CdG des réseaux essaient de maintenir leurs adductions, mais éprouvent d'énormes difficultés dans l'acquisition des matériaux de qualité et/ou à des prix abordables. Ils réussissent peut-être à faire des petites réparations de maintenance ou de petites améliorations sur leurs infrastructures existantes, mais pour des interventions plus compliquées, il leur manque l'expertise technique requise. En cas de problèmes majeurs les comités de gestion se tournent vers les organisations, qui ont appuyé les comités pour construire leurs réseaux. Le problème est que, une fois les infrastructures remises aux CdG, ces organisations n'ont plus le mandat d'appuyer ces CdG. Les CdG risquent ainsi de devenir très dépendants d'organisations telles que CIDRI.

La plupart des comités ont été mis en place de manière démocratique, avec des membres élus par les usagers d'eau. Cependant, beaucoup n'organisent pas d'assemblées générales, ou ne font réélire les gestionnaires.

Les contributions des usagers d'eau sont placées chez des particuliers, en l'absence de banques. Cela rend la gestion financière risquée et non transparente.

Le paysage institutionnel et le cadre juridique ne sont pas clairs pour beaucoup de CdG. Beaucoup d'entre eux considèrent que l'infrastructure d'eau leur appartient. Le service d'eau est souvent perçu comme un service livré par le CdG et non pas comme un service public. Les CdG n'ont pas de reconnaissance légale et n'ont donc pas le mandat officiel de gérer un service public. Ils n'ont donc aucune sécurité juridique et, en principe, la gestion peut leur être retirée à tout moment. Le fait qu'ils ne soient pas reconnus légalement est dû non seulement à leur méconnaissance du cadre juridique, mais également à la méfiance qui règne entre les comités d'une part et les autorités et les services publics d'autre part.

4. Objectifs

Le projet SAGE avait comme objectifs spécifique :

« Renforcer, réunir et mieux structurer les usagers de l'eau et les services de l'Etat afin de gérer de façon efficiente, équitable, participative et durable le secteur de l'eau potable. »

Le projet SAGE visait une concertation participative et inclusive de toutes les parties prenantes dans le secteur de l'eau potable en Ituri, avec un aspect significatif vers le support des CdG. Pour que les CdG puissent vraiment participer à cette concertation, il a fallu renforcer leurs capacités et mettre en place des espaces d'échanges et de dialogues plus structurés.

Le projet SAGE avait également pour but d'organiser les CdG dans une « coupole » par l'installation d'une Structure d'Appui à la Gestion de l'Eau, qui peut représenter les usagers de l'eau au niveau de la Province. La SAGE sert à initier et à assurer les échanges avec les autres parties prenantes comme les autorités locales, les services étatiques, les ONG locales et internationales...

La SAGE a pour objectif :

- ◆ de réaliser un rapprochement entre la société civile, les autorités locales et les services publics ;
- ◆ de contribuer au développement d'une vision partagée sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Ituri
- ◆ de conformer la gestion de l'eau à la nouvelle loi de l'eau

- d'améliorer les modes de gestion des CdG.

Pour jouer pleinement son rôle, la SAGE doit être une émanation du CdG en Ituri. En plus, elle ne peut pas être sélective. Tous les CdG en Ituri doivent pouvoir adhérer à cette structure. Elle doit aussi recevoir le mandat des CdG pour les accompagner et les renforcer, et pour faire du plaidoyer en leur nom auprès des autorités et bailleurs. Pour pouvoir accompagner les CdG et pour être un interlocuteur à part entière vis-à-vis d'autres acteurs, la SAGE doit également avoir une reconnaissance légale.

5. Stratégie

La méthodologie du projet SAGE était basée sur les éléments stratégiques suivantes:

- Une **connaissance approfondie de la problématique de l'eau** en Ituri. En début du projet un diagnostic de la gestion de l'eau dans les 5 territoires a été élaboré. Ce diagnostic servait comme instrument pour identifier les priorités dans le projet SAGE et dans le plan sectoriel.
- Une **vision holistique** sur le secteur de l'eau potable en Ituri. Sur base du diagnostic, une analyse du secteur de l'eau dans la province a été faite et de concert avec tous les acteurs concernés un '**Plan sous-sectoriel de l'eau** pour la Province de l'Ituri sur l'eau potable et l'hygiène domestique' a été élaboré.
- La nouvelle loi de l'eau comme cadre de référence. La nouvelle loi relative à l'eau reconnaît le rôle des CdG dans la gestion de l'eau potable et consistait donc une grande opportunité pour le projet. Toutes **les actions du projet s'inscrivaient entièrement dans cette nouvelle loi**.
- La structuration des comités d'eau. Afin que les CdG puissent assumer leur rôle, ils ont été accompagnés pour **se conformer à la nouvelle loi**: actualisation de leurs statuts, obtention de la reconnaissance légale.
- Le **renforcement de capacité des CdG**. Afin d'augmenter la performance des CdG, des ateliers ont été organisés sur la gestion administrative et financière et sur la gestion technique des réseaux d'eau. En plus, un manuel de référence administratif, financier et technique a été élaboré et mis à disposition des CdG.
- **L'amélioration du service d'eau** par des interventions sur les systèmes existants. Afin d'améliorer le service d'eau et la performance des CdG, un fonds de professionnalisation a été créé. Des CdG pouvaient soumettre des interventions d'amélioration de leurs systèmes d'eau. Après une appréciation par un comité d'appréciation, les meilleurs ont été réalisés selon le principe de 'learning by doing'. Egalement dans le cadre de ce projet, deux adductions d'eau (Mahagi II et Bankoko) ont été construites.
- **Une approche multi-acteurs**: Le projet reposait sur la participation active aux niveaux stratégique et opérationnel de toutes les parties prenantes dans le secteur de l'eau. Un groupe sectoriel, composé de 18 membres dont, 1 Représentant du Gouverneur de la Province, 1 du Ministère Provincial du Plan, 1 du service du Plan, 1 du C.A. CIDRI, 1 de la Division Provinciale de la Santé, 2 de gestions communautaires, 1 du Service National d'Hydraulique Rural (SNHR), 1 du Développement Rural, 2 des CARITAS Diocésaines (Bunia et Mahagi), 1 de la SOCIT, 1 de la REGIDESO, 2 de l'Exécutif CIDRI, 1 de Join For Water (Protos) et 2 de Medias, était le responsable de la planification, de la supervision et d'orientation de tous les aspects du projet et un Groupe Sectoriel, composé de 43 personnes issues des services déconcentrés, des services étatiques et de la Société Civile qui est responsable de l'approbation du diagnostic et du plan sectoriel de l'eau.

6. Acteurs et rôles

Le projet reposait sur une approche-multi acteurs. Ce montage multi-acteurs cherchait une synergie et une responsabilisation des différents acteurs concernées en accord avec leurs compétences et les capacités spécifiques de chacun. Le tableau suivant présente les différents acteurs avec leurs rôles principaux.

Acteurs		Rôles
Comités de gestion	24 comités : Adi, Ariwara, Yuku, Azumba, Aru, Mahagi, Kudinywara, Logo, Vida, Kpanyi, Angumu, Mukachi, Ngengere, Mahagi-Port, Kpandroma, Jiba, Lita, Iga-barrière, Nizi, COGEPHA Bunia, Ngongo, Muhito, Nyankunde, Mongbwalu	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau • Participer à l'élaboration du manuel de référence administratif, financier et technique • S'engager pour la création de la SAGE • Elaborer des projets pour le fonds de professionnalisation et de leur réalisation
Services publics déconcentrés	Administrateurs des territoires de Aru, Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau • Garantir la sécurité des personnes du projet et de leurs biens durant le travail de terrain
	Service de l'énergie et de l'hydrocarbure	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau
	Division provinciale de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau • Faciliter la réalisation des enquêtes (mobilisation du personnel, connaissance du terrain) • Compléter les données du diagnostic
	Division provinciale de la justice	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la reconnaissance légale des CdG
	Division genre, famille, enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau
	SNHR (Service National de l'Hydraulique Rurale)	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du comité de pilotage • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau • Compléter les données sur les infrastructures existantes pour le diagnostic
	REGIDESO	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du comité de pilotage • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau • Appui-conseil technique pour les adductions par pompage et leur maintenance
Autorités provinciales	Gouverneur de la province de l'Ituri	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au comité de pilotage via son délégué • Faciliter l'obtention de la reconnaissance légale • Assurer la présence des administrateurs et bourgmestres au groupe sectoriel • Garantir la sécurité des personnes du projet et de leurs biens durant le travail de terrain
	Ministère provincial du plan	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du comité de pilotage • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau • Autoriser la tenue des ateliers
Autorités locales décentralisées	Bourgmestres	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau

Acteurs		Rôles
	Chefs de chefferies	<ul style="list-style-type: none"> Garantir la sécurité des personnes du projet et de leurs biens durant le travail de terrain
ONG d'appui (nationales et internationales)	CIDRI	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la mise en œuvre du projet Faciliter la concertation entre acteurs Renforcer les capacités des comités de gestion, des autorités locales et des services étatiques
	ADIR (Action pour le Développement des Infrastructures en milieu Rural)	<ul style="list-style-type: none"> Echange d'expériences sur les ASUREP (Association d'Usagers de Réseau d'Eau Potable)
	Join For Water - Protos	<ul style="list-style-type: none"> Coordination du projet Accompagnement stratégique Appui-conseil Renforcement de capacités Cartographie dans le plan sous-sectoriel de l'eau
	UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> Compléter les données pour le diagnostic Appui-Conseil
	CARITAS diocésaines de Bunia et Mahagi	<ul style="list-style-type: none"> Membre du comité de pilotage
Autres acteurs de la société civile	Société civile en Ituri SOCIT) : <ul style="list-style-type: none"> - groupe santé - groupe environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Collaborer pour le développement du plan sous-sectoriel de l'eau
	Média en Ituri	<ul style="list-style-type: none"> Vulgarisation des objectifs et avancement du projet
Personnes ressources	Maître avocat	<ul style="list-style-type: none"> Appui-conseil pour la création de la SAGE et la reconnaissance légale des CdG Appui pour la vulgarisation de la nouvelle loi sur l'eau
	Consultants	<ul style="list-style-type: none"> Appui-conseil pour le diagnostic, le plan sectoriel
Artisans locaux	Maçons, plombiers, ferrailleurs, peintres...	<ul style="list-style-type: none"> Construction
Bénéficiaires	Usagers d'eau de Mahagi II, Bankoko, Kpanyi, Nyakunde, Kpandroma, Aru, Nizi, Muhito	<ul style="list-style-type: none"> Accord pour la professionnalisation des systèmes existants Contribution locale dans la construction
Bailleurs	Union Européenne DGD Misereor	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition des fonds Suivi- évaluation du projet

7. Activités mises en œuvre

Les activités mises en œuvre peuvent être réparties en deux groupes, notamment les activités primaires et les activités de support.

Les activités primaires contribuent de façon directe à la synergie entre acteurs et la structuration du secteur. Il s'agit de

- Comité de pilotage avec la participation de différents acteurs clés et qui était le moteur du projet
- Les ateliers de réflexion et de formation

- La structuration des CdG, conformément à la nouvelle loi

Les activités de support servaient à soutenir les activités primaires. Il s'agit du :

- Diagnostic, qui permettait d'acquérir une meilleure connaissance du secteur de l'eau et assainissement en Ituri. Le diagnostic était la base pour développer le plan sous-sectoriel.
- Renforcement de capacités des comités de gestion. Afin de pérenniser la gestion de l'eau, il ne suffisait pas de structurer seulement le secteur, mais il a fallu également contribuer à l'amélioration de la gestion des CdG par le renforcement de leurs capacités.
- Fonds de professionnalisation qui permettait aux CdG d'améliorer leurs réseaux d'eau mais également de les responsabiliser dans l'exécution de leurs propres projets.
- La réalisation des adductions d'eau (Mahagi II et Bankoko) pour augmenter l'accès à l'eau en Ituri.

Les différents groupes d'activités ne pouvaient pas être réalisés indépendamment les uns des autres, mais constituaient une logique. Les flèches du chronogramme suivant montrent clairement les relations sous-jacentes entre ces activités. Ainsi il devient clair que le comité de pilotage a joué un rôle déterminant dans la planification et dans le retour d'information sur les autres activités, mais ces activités ont également nourri les décisions du comité de pilotage. Par exemple, le comité de pilotage a décidé de faire réaliser une pré-étude pour le diagnostic, et les résultats de cette pré-étude ont été utilisés par ce groupe de pilotage pour développer la feuille de route du diagnostic.

8. Difficultés rencontrées

Le projet s'est déroulé dans un contexte assez difficile. Ci-dessous sont listées les difficultés les plus importantes avec les stratégies développées par le projet pour les atténuer.

Au moment du démarrage du projet, la loi sur l'eau n'était pas encore approuvée ni publiée même s'il existait un projet de code de l'eau.

- ⇒ Le projet a mis en œuvre ses activités avec un haut degré de flexibilité, afin que les décisions prises soient toujours compatibles avec l'évolution du projet de code de l'eau vers la loi approuvée.

Le projet Sage était le premier du genre et ne pouvait s'inspirer d'autres exemples en Ituri.

- ⇒ Le projet SAGE a invité l'organisation ADIR, qui a créé des Asurep et la FEDASU (Fédération des ASUREP) à Kinshasa, pour partager ses expériences avec le groupe sectoriel. Le projet a suivi une approche 'étape par étape', dans laquelle l'étape précédente a été évaluée par le comité de pilotage avant d'entamer une étape suivante. Ainsi chaque étape du processus a pu être décidée de façon consensuelle avant de sa mise en œuvre.

Les CdG avaient toujours fonctionné sans implication des autorités et craignaient de perdre leur autonomie en se conformant à la nouvelle loi.

- ⇒ Le projet a toujours mené une communication ouverte, correcte et complète sur la loi et ses conséquences pour les CdG, sans forcer les choses, ni s'imposer.

Il existait une méfiance générale des CdG envers certains services étatiques.

- ⇒ En vulgarisant la nouvelle loi, les droits et devoirs de chacun (aussi des services étatiques) ont été expliqués à tout le monde.

Dans une période assez longue du projet, l'insécurité régnait dans les territoires de Djugu et Irumu (Gety), ce qui a amené à un arrêt temporaire des activités.

- ⇒ Pendant tout ce temps on a mené une communication continue avec les personnes ressources locales (p.ex. les administrateurs) pour pouvoir adapter les activités à la réalité de terrain.

Le projet travaillait dans une zone, où tous les membres des différents comités de gestion n'avaient pas le même niveau d'instruction ou de compréhension.

- ⇒ Le projet a engagé un consultant ayant une grande connaissance de l'historique des comités d'eau. Il disposait aussi d'une grande expérience et expertise pour travailler avec des groupes divers. Le consultant qui a visité chaque comité pour l'analyse, était aussi responsable pour l'analyse des données du diagnostic. Ceci a aussi facilité le développement du plan sectoriel.

L'eau n'est pas toujours perçue comme un service public pour laquelle tout le monde doit se solidariser mais souvent comme un service appartenant à une communauté.

- ⇒ Le projet a beaucoup misé sur la vulgarisation de la loi et la conscientisation des gestionnaires d'eau.

Il n'est pas facile de trouver des personnes ressources compétentes en Ituri dans les différents domaines.

- ⇒ Le projet a investi dans l'encadrement des personnes ressources qui étaient recrutées pour le projet (p. ex. le recyclage des enquêteurs pour le diagnostic).

9. Analyse des résultats atteints

Le tableau ci-joint présente les résultats principaux du projet SAGE avec une appréciation qualitative. Tous les résultats planifiés n'ont pas été achevés à 100%. Pour ces résultats, nous proposons des points sur lesquels on pourra travailler dans le futur.

Résultat	Points forts	Points faibles	Recommandations
Un ' Inventaire et diagnostic des points et réseaux d'eau en Ituri ' a été réalisé et diffusé auprès de tous membres du groupe sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance approfondie des sources aménagées et adductions d'eau en Ituri (document de référence). • Le diagnostic a servi de base préalable pour le développement du plan sectoriel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines aires de santé n'ont pas pu être visitées à cause de l'insécurité (Irumu, Mambasa). 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le diagnostic des points et réseaux d'eau en Irumu et Mambasa pour que le diagnostic soit complet. • Le diagnostic doit encore être diffusé en dehors du groupe sectoriel.
Le ' Plan sous-sectoriel de l'eau pour la Province de l'Ituri sur l'eau potable et l'hygiène domestique ' réalisé et diffusé auprès de tous les membres du groupe sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan présente une vision partagée des membres du groupe sectoriel sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Ituri. • Le plan est un document d'orientation mis à disposition des décideurs. • Il s'agit d'une stratégie pour augmenter le taux de couverture en eau potable. • Le plan peut être utilisé comme une politique de l'eau pour la Province de l'Ituri. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan est le premier dans son genre. Il n'existait pas de directives quand on l'a élaboré. Est-ce qu'on aura à refaire le plan le moment où le gouvernement impose des directives pour l'élaboration d'un tel plan ? • Le plan existe mais son utilisation par les décideurs n'est pas (encore) garantie. • Le plan doit être mis à jour chaque 5 ans. Il n'est pas encore décidé qui prendra le lead dans ce travail. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer auprès des décideurs pour l'utilisation et la mise à jour régulière du plan sous-sectoriel de l'eau.
8 CdG se sont conformés à la loi Congolaise	<ul style="list-style-type: none"> • 8 comités de gestion ont obtenu une reconnaissance légale et peuvent fonctionner dans une sécurité juridique. • 3 autres CdG ont sollicité un appui pour obtenir la reconnaissance légale. 	<ul style="list-style-type: none"> • 13 comités d'eau n'ont pas encore de reconnaissance légale et fonctionnent encore dans l'illégalité. Ces CdG ont plutôt une attitude attentiste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et accompagner les 13 comités pour qu'ils commencent les démarches pour obtenir la reconnaissance légale.

Résultat	Points forts	Points faibles	Recommandations
La structure SAGE a été créée	<ul style="list-style-type: none"> Il existe une structure de deuxième degré, reconnue par l'état Congolais, qui est fondée par les 8 comités membre-fondateurs avec toutes les compétences requises (représenter les CdG, accompagner et appuyer les CdG...). 	<p>Toutes les conditions ne sont pas encore remplies pour que la SAGE soit entièrement fonctionnelle et viable:</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas encore d'exécutif La SAGE ne maîtrise pas encore toutes les compétences qui lui sont assignées et nécessite encore un accompagnement supplémentaire Le financement de la SAGE dans le futur n'est pas encore garanti La SAGE ne dispose pas encore de tous les moyens de travail : pas de bureau, pas de magasin... 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à accompagner la SAGE, de concert avec son conseil d'administration.
Les capacités des CdG ont été renforcés	<ul style="list-style-type: none"> Les CdG ne travaillent plus de façon isolée. Il existe un point focal par zone géographique qui facilite l'échange entre les CdG de cette zone. Des outils ont été mis à disposition des CdG pour améliorer et standardiser la gestion. Il existe un manuel de référence pour la gestion, qui a été élaboré avec les CdG. 	<ul style="list-style-type: none"> Le renforcement de capacités n'a pas été organisé par la SAGE mais par CIDRI et Join For Water – Protos. 	<ul style="list-style-type: none"> Faire un suivi de la performance des CdG et continuer à les renforcer sur base des conclusions du suivi. Renforcer la SAGE pour qu'elle puisse assumer ce rôle.
La nouvelle loi relative à l'eau a été vulgarisée	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du groupe sectoriel, du comité de pilotage, les ministères de la province connaissent la loi. Il y a un intérêt des services et des usagers pour la nouvelle loi. 		<ul style="list-style-type: none"> Continuer la vulgarisation auprès de services étatiques et des usagers d'eau.
Un 'fonds de professionnalisation' a été créé et testé	<ul style="list-style-type: none"> Il y avait un grand intérêt pour ce fonds. 15 projets ont été soumis. 	<ul style="list-style-type: none"> Par manque de temps, le fonds a été initié très rapidement. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les CdG pour qu'ils puissent formuler des projets de qualité

Résultat	Points forts	Points faibles	Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> Grâce à ce fonds, 4 systèmes d'eau (Kpandroma, Kpanyi, Nyankunde, Muhito) ont été professionnalisés: <ul style="list-style-type: none"> Ces systèmes assurent d'une manière permanente l'accès à l'eau pour 102.092 personnes La viabilité financière de ces systèmes est améliorée 		
Réalisation de l'adduction d'eau Mahagi II	<ul style="list-style-type: none"> 25.813 personnes avec accès à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> La non-réalisation de la contribution financière de la population bénéficiaire au projet 	
Réalisation de l'adduction d'eau de Bankoko	<ul style="list-style-type: none"> 28.000 personnes avec accès à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Projet encore en cours 	

10. Effets imprévus

Outre les résultats escomptés, le projet a également induit plusieurs effets imprévus, tant positifs que négatifs. Ces effets sont au moins aussi importants que la réalisation des résultats escomptés.

Le comité de pilotage a été créé pour le projet SAGE uniquement. Mais ce comité de pilotage s'est aussi activement impliqué dans des initiatives en dehors de ce projet, comme des interventions en matière de gestion intégrée des ressources en eau à Nizi ou dans la formulation d'un projet d'approvisionnement en eau à Ngote. En plus, d'autres acteurs, comme la Croix Rouge, sollicitent la participation du comité de pilotage pour des orientations stratégiques pour leurs interventions. Le comité de pilotage, composé de représentants de la société civile, des autorités locales et des services étatiques, est ainsi devenu un lieu où les représentants des différents types d'acteurs collaborent pour le développement du secteur de l'eau, au-delà du cadre d'un seul projet. Le fait que d'autres acteurs s'adressent aussi à ce groupe de pilotage prouve qu'il a acquis suffisamment de crédibilité pour assumer un rôle d'orientation dans le secteur de l'eau en Ituri.

Au début, le CdG de Nyankunde n'était pas parmi les CdG qui ont - été accompagnés par le projet SAGE. Cependant ce CdG s'est montré intéressé pendant le projet et a rejoint le processus de sa propre initiative. Ce comité a même obtenu la reconnaissance officielle et est un des membres-fondateurs de la SAGE.

Le projet d'approvisionnement en eau à Bankoko a été bloqué pendant une longue période à cause de la non-obtention de l'exonération pour l'importation des tuyaux et accessoires hydrauliques. Les futurs bénéficiaires de ce système d'eau ont fait de la pression sur le gouverneur pour faciliter le déblocage de cette situation. Ceci démontre la détermination de la population pour avoir de l'eau potable.

Les CdG perçoivent de plus en plus le service d'eau comme un service public. Grâce à la démarche de la légalisation des CdG, ils se voient renforcés dans leur propre rôle et ils comprennent aussi mieux le rôle de CIDRI comme accompagnateur. Il est typique que les comités ne parlent plus des 'systèmes CIDRI' mais de leurs propres systèmes. Aussi pour CIDRI son rôle est devenu plus clair-. Dans le passé, CIDRI assumait lui-même le rôle de la SAGE. Maintenant CIDRI est évolué plus vers un accompagnateur de la SAGE.

Le fonds de professionnalisation a suscité beaucoup d'intérêt des comités de gestion, mais toutes les propositions n'ont pas pu être acceptées. Les comités qui n'ont pas été retenus étaient déçus, parce qu'ils pensaient avoir droit à ce financement comme étant dès le début dans le processus du projet.

11. Conclusions et leçons

Une approche axée sur les changements auprès des acteurs

Le projet a premièrement contribué à certains changements importants chez les acteurs principaux :

- Tous les acteurs ont accepté de collaborer avec les autres dans une ambiance de confiance;
- Les comités de gestion ont pris l'initiative de se réorganiser conformément à la loi, même si cela avait aussi des conséquences moins positives pour eux, comme le paiement des impôts;
- Les services étatiques comprennent mieux leur rôle et leur responsabilité et se montrent prêts à l'assumer.

Au début du projet, on ne pouvait pas supposer que ces changements allaient se produire. Par exemple, la reconnaissance légale des comités de gestion n'était pas prévue. Le changement de mentalité des acteurs est peut-être le résultat le plus prometteur, sur lequel d'autres actions dans le futur peuvent se construire.

La création de la SAGE, un long processus pas encore terminé

La structure SAGE a été créée vers la fin du projet. Initialement, il était prévu de la créer dans la deuxième année, mais il s'est avéré nécessaire d'organiser un grand nombre d'activités préparatoires avant sa création. La SAGE existe maintenant, mais elle ne peut pas encore fonctionner de façon autonome. Un accompagnement, de préférence dégressif dans le temps, par une tierce organisation sera nécessaire.

Une méthodologie flexible

Le projet s'est développé dans un contexte incertain et changeant. Par exemple, au début du projet la loi relative à l'eau n'était pas encore publiée. Le projet est également très fortement axé sur les acteurs. Au début du projet, le projet avait élaboré une feuille de route, mais il a fallu être en mesure de réagir à tous les changements en temps voulu pendant le projet. Cela nécessitait la flexibilité nécessaire de la part de tous les acteurs impliqués et également des bailleurs de fonds.

L'accompagnement et la structuration des comités

L'accompagnement des CdG pour leur propre structuration est un long processus, qui demande beaucoup d'investissements en termes de ressources humaines et donc aussi de moyens financiers.

Le rôle et la composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage a joué un rôle crucial dans le projet. Comme le projet était un projet pilote et qu'il y avait peu d'exemples sur lesquels s'inspirer, il était nécessaire de mener une réflexion critique continue sur le processus suivi. Le comité de pilotage offrait cette opportunité. La composition du groupe de pilotage est alors très importante. Les membres n'y siègent pas pour leurs propres intérêts, mais doivent toujours chercher une vision partagée. Il est donc probablement plus important de trouver des personnes engagées que de garantir la représentation de toutes les institutions.

Le rôle du consultant

Pour les contrats tels que le diagnostic et le développement du plan sectoriel le projet a fait appel à un consultant. Mais son rôle n'était pas purement technique. Pour que les comités s'engagent dans leur structuration, il est important que le consultant ait la confiance des comités de gestion. Vu que le plan sectoriel et les diagnostics sont étroitement liés, le même consultant a été utilisé pour les deux missions. Le choix du consultant était un des facteurs déterminants pour la réussite du projet.

La combinaison d'activités de structuration et des réalisations physiques

Outre les activités d'accompagnement et de formation, le projet SAGE a aussi réalisé des projets d'approvisionnement en eau potable. Un projet avec uniquement des activités de structuration du secteur d'eau est trop théorique pour les CdG. Il faut y avoir des bénéfices directs. Les activités de construction ont motivé les CdG à participer pleinement dans le projet et la création de la SAGE. Il est donc important de se concentrer à la fois sur la structuration des comités de l'eau et sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable.